

Saint-Ouen-sur-Seine, le **11 AVR. 2023**

**Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées  
publics franciliens**

**Objet : Campus d'été 2023**

Mesdames, Messieurs les proviseurs,

Le dispositif Campus d'été, impulsé par la Région Ile-de-France à l'été 2020, vise à encourager la persévérance scolaire et à préparer la prochaine rentrée scolaire. Retrouver le chemin du lycée pendant la période estivale est une occasion exceptionnelle de permettre aux élèves de se remobiliser, de renforcer les acquis et de développer des compétences transversales.

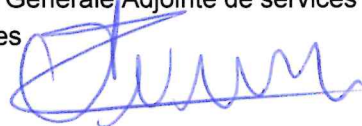
Ce dispositif, entièrement à votre main, vous permet de construire un programme pendant la période estivale en direction de tous les lycéens volontaires. Les partenaires de la Région peuvent être sollicités pendant la période estivale pour enrichir les programmes d'intervention des lycées.

Afin de vous permettre de mener ces programmes, la Région remboursera à chaque lycée enregistré les frais liés à cette opération « campus d'été » dans la limite d'un plafond de 20 000€, cumulable avec le budget d'autonomie éducative francilien courant sur l'année scolaire. Les dépenses engagées par les établissements seront remboursées, sur facture, lors d'une commission permanente au dernier trimestre 2022.

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, je vous remercie de vous identifier auprès du Pôle Lycées via le téléservice « Campus d'été » (plateforme mesdemarches, <https://mesdemarches.iledefrance.fr>) au plus tard **le 7 juillet 2023**. Sur cette préinscription, vous devrez préciser les dates d'ouvertures de votre établissement durant la période estivale ainsi que le nombre maximum de jeunes qui seront accueillis. Les équipes du Pôle lycées vous accompagneront durant toute la période estivale pour mener à bien votre projet ([campusdete@iledefrance.fr](mailto:campusdete@iledefrance.fr)).

Je vous adresse par avance mes plus vifs remerciements et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les proviseurs, l'expression de ma haute considération.

**Anne-Claire NERON**  
Directrice Générale Adjointe de services  
Pôle lycées



**ANNEXE** : Campus d'été 2023 – Guide d'utilisation du dispositif

**COPIE** :

- M. Christophe Kerrero, Recteur de la Région académique, Recteur de l'académie de Paris et Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
- Mme Charline Avenel, Rectrice de l'académie de Versailles
- M. Daniel Auverlot, Recteur de l'académie de Créteil